

**DIVISION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

**Cabinet dentaire**

4 rue Lochet  
51000 Châlons-en-Champagne

Châlons-en-Champagne, le 8 avril 2025

**Objet :** Inspection de la radioprotection n°INSNP-CHA-2025-0189 du 08 avril 2025

**N° dossier** (à rappeler dans toute correspondance) : D510246

**Références :** [1] Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants  
[2] Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29 à 31, R. 1333-166 et la section 8 du chapitre III du titre II du livre III  
[3] Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) en références concernant le contrôle de la radioprotection, une inspection a eu lieu le 08 avril 2025 dans votre établissement.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les observations qui en résultent. Celles relatives au respect du code du travail relèvent de la responsabilité de l'employeur ou de l'entreprise utilisatrice tandis que celles relatives au respect du code de la santé publique relèvent de la responsabilité du titulaire de l'autorisation délivrée par l'ASNR.

**SYNTHESE DE L'INSPECTION**

L'inspection du 08 avril 2025 avait pour objectif de contrôler, par sondage, les dispositions mises en place pour assurer la radioprotection au sein du cabinet dentaire du Docteur X.

Les inspecteurs se sont entretenus avec le Docteur X, ainsi que le conseiller en radioprotection.

L'inspection s'est tenue en deux temps. Une première partie, en salle, a permis de dresser un bilan de conformité, sur base documentaire et échanges avec les interlocuteurs. La seconde partie de l'inspection s'est déroulée à proximité des appareils du cabinet dentaire.

Les inspecteurs tiennent à souligner la qualité et la transparence des échanges avec les interlocuteurs au cours de l'inspection.

Il ressort notamment de cette inspection une bonne appropriation et prise en main des enjeux liés à la radioprotection, ainsi qu'une volonté de limiter au maximum les temps d'exposition (des travailleurs ainsi que des patients) aux sources radioactives.

## **I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT**

Pas de demande à traiter prioritairement

## **II. AUTRES DEMANDES**

Pas d'autres demandes.

## **III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASNR**

### **III.1 Justification du zonage**

#### **Observation :**

Les inspecteurs ont pu constater que les valeurs de zonage de l'appareil VATECH D0801B XG-056-0284 (rétro alvéolaire) semblaient inférieures aux standards habituels. Il est rappelé, qu'en plus des hypothèses retenues, les calculs permettant d'aboutir au zonage doivent être détaillés (pour chaque type de zone concernée) et mis en relation avec les résultats des mesures effectuées par le CRP lors des différentes vérifications.

### **III.2 Plans de prévention**

#### **Observation :**

Les inspecteurs rappellent la nécessité, pour le responsable de l'activité nucléaire, d'identifier les entreprises extérieures susceptibles d'intervenir en zone réglementée, par exemple pour les contrôles périodiques des appareils, et de formaliser la coordination des mesures de prévention au sein d'un plan de prévention, dûment signé par les différentes parties prenantes.

\*

\* \*

Vous voudrez bien me faire part, sous deux mois, et selon les modalités d'envoi figurant ci-dessous, de vos remarques et observations. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L.125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASNR ([www.asnr.fr](http://www.asnr.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoite au chef de la division de Châlons-en-Champagne

Signé par

**Irène BEAUCOURT**